



SAMU SOCIAL ET ÉQUIPES MOBILES

Les personnes sans domicile en France

Aujourd'hui, en France, plus de 10 millions de personnes sont touchées de près ou de loin par la crise du logement et 133 000 personnes sont sans domicile*. Maintenir le lien social et orienter chacun vers une solution spécifique d'accueil ou d'hébergement, dans le respect de sa dignité, est une des missions fondamentales de la Croix-Rouge française.

L'association propose des réponses par différentes actions, de la rue jusqu'au logement adapté. Avec 135 Samu sociaux et équipes mobiles dans 65 départements, elle est le premier opérateur de SAMU social en France. L'objectif principal est ainsi d'aller vers les personnes sans abri, à la rue, pour leur apporter un soutien moral voire des aides matérielles.

* Selon le rapport 2011 sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre.

2015

STRATÉGIE

Le plan d'action national de la CRF réaffirme l'ambition d'« aller vers les personnes les plus exclues, avec les SAMU sociaux et les équipes mobiles ».

- Renforcer l'activité et développer le nombre d'équipes mobiles sur des territoires non couverts pour être présent dans 70 départements.
- Former d'ici 2012 nos maraudeurs, bénévoles et salariés, par un module complémentaire obligatoire.
- Etablir des partenariats avec les établissements de santé et de psychiatrie pour permettre l'accès aux soins des personnes accompagnées.

Source PAN 2011-2015, 1.3.1, p.21



Qu'est-ce que le SAMU social et les équipes mobiles à la Croix-Rouge française ?

■ Aller vers les personnes les plus exclues

Le SAMU social signifie Service Ambulatoire d'Urgence Sociale. Les maraudeurs des équipes mobiles, à pied ou à bord d'un véhicule, hiver comme été, établissent un premier contact avec les personnes qui vivent dans la rue. Ils vont vers les personnes sans-abri, sans discrimination et surtout sans exiger d'elles aucune démarche particulière.

■ Un aide inconditionnelle

Les maraudeurs des équipes mobiles n'imposent aucune condition à leur aide. Leur action est guidée par l'équité, l'humilité et la confidentialité.

■ Une action sans « brusquerie »

L'action menée respecte le rythme et les attentes des personnes rencontrées. Les maraudeurs sont à leur écoute : en aucun cas, leurs interventions ne vont à l'encontre des choix des personnes, notamment lorsqu'elles ne veulent pas être orientées vers une structure d'hébergement.

Les + de l'action

Pour répondre aux besoins sociaux et parfois vitaux des personnes sans abri, à la rue, les maraudeurs des équipes mobiles cherchent tout d'abord à établir un climat de confiance, sans pour autant rentrer dans leur intimité. C'est en effet l'élément clé qui permet de mener à bien leur action :

■ Maintenir le lien social

Les maraudeurs des équipes mobiles tentent de rétablir le contact entre les personnes qui vivent dans l'espace public et la société. Petit à petit, à force de rencontres et d'échanges, des contacts s'établissent, favorisant ainsi le maintien du lien social et permettant d'enrayer la spirale de l'exclusion.

■ Encourager l'orientation

Les maraudeurs des équipes mobiles orientent les personnes sans abri, à la rue, vers les services qui pourront assurer un suivi et un accompagnement social. En relation avec le numéro d'urgence sociale 115, les équipes du Samu social informent les personnes sur les solutions d'hébergement dont elles peuvent bénéficier, tout en leur laissant le choix d'accepter ou non cette aide.

■ Apporter des aides matérielles ou alimentaires

Les maraudeurs des équipes mobiles se portent au devant des personnes qui vivent dans la rue pour leur apporter les aides matérielles ou alimentaires de première nécessité (nourriture, couvertures, kits hygiène, etc.). Ces aides, souvent appréciées, ne sont cependant qu'un prétexte pour établir un contact, dialoguer et rencontrer les personnes sans abri, à la rue.

■ Alerter les pouvoirs publics

Les équipes mobiles font remonter, via des comptes rendus mensuels, les informations sur les situations rencontrées et les problématiques repérées auprès des services de l'Etat et des collectivités. Par ailleurs, elles sont en mesure de faire un signalement si aucune solution d'hébergement n'est proposée à une femme enceinte ou avec un enfant de moins de trois ans.

Vous souhaitez monter un SAMU social ou une équipe mobile ?

■ Préparer son projet

Un projet se définit comme une démarche collective spécifique qui permet de structurer avec méthode et progressivement une réalité à venir. Chaque projet se travaille en équipe et en concertation avec les partenaires locaux (financeurs notamment). Il est validé par le Conseil de délégation et suivi régulièrement par le président. Il est important de prendre le temps d'écrire son projet à chaque stade de la réalisation, afin d'éclaircir, de fixer les idées et de vérifier que tous les acteurs partagent bien la même vision du projet. Le Directeur Départemental des Actions Sociales (DDAS) peut être sollicité dès l'émergence du projet afin d'accompagner cette démarche.

Il convient de se poser les bonnes questions aux différents stades du projet :

■ Comment repérer les besoins de la population sur le territoire ?

L'activité doit répondre à un besoin identifié grâce à un état des lieux de la « demande ». Il convient d'organiser des rencontres avec les différents acteurs locaux, associations, bénéficiaires éventuels et pouvoirs publics responsables de ce type d'activité. Les statistiques et études publiques (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) peuvent également permettre de recueillir les informations, intégrer les caractéristiques de la population, recenser l'offre existante, collecter les expériences similaires et définir les limites géographiques de l'action.

■ Comment prévoir un budget ?

L'équipe en charge du projet prépare un budget prévisionnel. Celui-ci prend en compte d'une part les dépenses d'investissement (véhicules, tenues, etc.) et de fonctionnement (carburant, consommables, etc.), et d'autre part les ressources dont dispose l'activité (subventions internes ou externes, quête nationale, etc.) Ce budget est soumis à la validation du bureau de délégation. En prévision, ce budget permet aussi de trouver des financements (services de l'Etat, collectivités, etc.). Un bilan sera systématiquement demandé par la suite.

■ Comment mobiliser une équipe de bénévoles ?

Une équipe mixte, composée d'au moins 3 bénévoles, effectue les tournées. L'action est coordonnée par un responsable qui s'assure du bon déroulement des tournées et gère les membres de son équipe (plannings, en lien avec le Directeur Départemental des Actions Sociales ou le Président de la Délégation Départementale).

■ Organiser le fonctionnement de l'activité

Un règlement est mis à la disposition des bénévoles et des bénéficiaires afin de garantir la transparence du fonctionnement de l'activité et une charte du bénévole rappelle les modalités d'engagement de chacun.

■ Comment définir les modalités pratiques du fonctionnement des équipes mobiles ?

Il s'agit de déterminer les périodes, la fréquence et la durée de mobilisation des équipes. Ces modalités sont adaptées en fonction du territoire couvert, des disponibilités des équipes et des activités des autres intervenants de l'action sociale.

Lorsque cela est possible, il est préférable que les maraudes aient lieu en continu sur l'année, en renforçant l'activité pendant l'hiver (de novembre à mars). Par ailleurs, pensez à un local pour que les équipes mobiles puissent se réunir et faire le bilan, avant et après chaque maraude.

■ Comment se déroule une tournée ?

Les tournées peuvent se faire à pied ou à bord d'un véhicule. Les bénévoles intervenants sur la voie publique portent la tenue de la Croix-Rouge française et respectent les règles de sécurité et d'hygiène. Le véhicule est lui aussi marqué aux couleurs de la Croix-Rouge française et aménagé pour permettre une réalisation optimale de l'action. Les équipes disposent du nécessaire pour préparer ou distribuer des boissons chaudes, voire des denrées alimentaires ou autres aides matérielles de première nécessité.

Vous retrouverez le détail de toutes ces étapes dans le Guide méthodologique et les Règles de bonnes pratiques. Contactez votre Directeur Départemental des actions sociales (DDAS) pour en prendre connaissance.



■ Qui sont les différents partenaires des équipes mobiles ?

Les équipes mobiles font partie du dispositif de l'urgence sociale, coordonné au niveau départemental par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation). Ce dispositif coordonne l'action du 115 et des équipes mobiles. Ils sont par ailleurs chargés de l'évaluation de la situation individuelle des personnes, afin de leur proposer l'orientation la plus appropriée. C'est donc un partenaire privilégié des équipes mobiles de la Croix-Rouge française.

Ces dernières sont également en lien avec d'autres partenaires comme le 17, le 18, les équipes mobiles psychiatriques et les hôpitaux. Il est important de coordonner l'action sur le territoire avec les autres acteurs afin que la Croix-Rouge française s'inscrive en complémentarité avec les actions menées par d'autres associations ou par les pouvoirs publics.

Chiffres clés

- **135** équipes mobiles réparties sur 65 départements
- **1/3** fonctionnent toute l'année
- **4 000** bénévoles et salariés investis dans l'action en charge du « 115 » dans 8 départements
- **210 000** personnes vivant dans la rue soutenues chaque année
- **63** structures d'hébergement ou de logement adapté, soit 2850 places

■ Communiquer sur l'activité

Une information au niveau national de la création d'un SAMU social ou d'une équipe mobile permet de faire recenser l'activité dans la base de données et dans l'annuaire structure. Le siège peut faire le lien entre différentes délégations, les inviter à des temps d'échange et répondre à leurs interrogations.

- Consultez les fiches « témoignages » pour découvrir les expériences du réseau.
C'est vous qui en parlez le mieux...

- Découvrez la collection des fiches « **Comment ça marche** » sur les thématiques de l'action sociale.

Contacts à la DAS :

Juliette LAGANIER
juliette.laganier@croix-rouge.fr
Tél. : 01 44 43 11 78

Coralie CAUMON
coralie.caumon@croix-rouge.fr
Tél. : 01 44 43 14 90